



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Lycée polyvalent - Lycée des métiers Européen  
Stéphane Hessel - Épernay

## FOURNITURE D'UN UTILITAIRE ELECTRIQUE NEUF

Marché à procédure adaptée  
(selon le code de la commande publique - CCP)

REGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC) VALANT CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES (CCP) RC/CCP n° 3/2023	
Pouvoir Adjudicateur	LYCEE STEPHANE HESSEL 8 RUE GODART ROGER 51200 EPERNAY
Responsable du Marché	M. LELOUX Olivier, Chef d'établissement
Responsable du suivi du Marché	Mme FARES Nacima, adjointe-gestionnaire/agent comptable Téléphone : Courriel : <a href="mailto:int.0510068x@ac-reims.fr">int.0510068x@ac-reims.fr</a>
Objet de la consultation	ACHAT VEHICULE UTILITAIRE ELECTRIQUE
Procédure de consultation	Procédure adaptée selon l'article 2123-1 du CCP
Date d'envoi de l'avis à publication	20/01/2023
Date et heure de remise des offres	20/02/2023 à 12H00

### Article 1 : définition du marché

#### 1-1 Objet

La consultation porte sur la prestation suivante : Achat d'un véhicule utilitaire électrique neuf pour le lycée Stéphane Hessel Epernay.

La prestation est répartie en 1 lot.

#### 1-2 Type de marché

Fournitures passées en application des articles L212561, R2162-1 à R2162-6 et R2 162-13 et R2 162-14 du CCP.  
Le lot est le suivant :

LOT	DESIGNATION
Lot 1	<b>Véhicule utilitaire électrique minimum 10m3</b> Coffrage de protection bois Radar de recul Électrique avec minimum 300 km d'autonomie  Si faisable : un attelage

### 1-3 Durée du marché

Le marché est conclu pour une durée de trois mois.

### Article 2 : Offre

---

Les prestations faisant l'objet du présent marché seront réglées par application des prix figurant au bordereau des prix unitaires dûment complétés par le titulaire. **Les prix sont fixés sur la durée du marché.**

Les prix indiqués hors taxe s'entendent franco de port et d'emballage. Ils comprennent les frais afférents au conditionnement, à l'emballage, à la manutention, à l'assurance, au stockage, au transport jusqu'au lieu de livraison, au déchargement et au transbordement des marchandises jusqu'au lieu de réception et de contrôle. Le marché est traité à prix unitaires.

### Article 3 : modalité de la consultation

---

#### 3-1 Procédure de consultation

Le présent contrat est passé selon la procédure adaptée selon l'article 2123-1 du CCP. Chaque candidat peut soumissionner pour un ou plusieurs lots. Dans le dernier cas, le candidat doit présenter une offre par lot. En cas de proposition pour plusieurs lots, un acte d'engagement est exigé pour chaque lot.

Le pouvoir adjudicateur retiendra un titulaire par lot. Plusieurs lots pourront être attribués à un même fournisseur. Les offres doivent cependant porter sur un ou des lots complets.

#### 3-2 Acceptation

Le dossier de consultation doit être accepté sans aucune modification.

### Article 4 : Retrait du dossier de consultation

---

Le dossier de consultation est remis gratuitement aux candidats :

- sous forme électronique : le dossier peut être téléchargé à partir de la plateforme de dématérialisation à l'adresse suivante : <https://mapa.aji-france.com/>

#### PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER CLASSEES PAR ORDRE DECROISSANT D'IMPORTANCE :

- Acte d'engagement
- RC/CCP n°3/2023
- Bordereau des prix unitaires
- CCAS-FCS

### Article 5 : contenu des plis

---

Chaque candidat devra produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes complétées en français le cas échéant, datées, tamponnées et signées :

Pièces constituant l'offre :

- un acte d'engagement (pour chaque lot auquel le candidat soumissionne) ;
- le bordereau des prix unitaires ;
- les fiches techniques de chaque produit à fournir (support papier, CD ou DVD) ;
- tout document permettant d'apprécier les offres du fournisseur,

### Article 6 : modalité de remise des offres

---

Les offres des candidats devront être reçues par voie électronique au plus tard le **20/02/2023 à 12 h 00** sur la plate-forme AJI <https://mapa.aji-france.com/>.

Les candidats devront respecter les modalités des articles R2132-7 à R2132-14 du CCP (support des communications et échanges d'informations).

Pour le traitement numérique des données, le bordereau des prix unitaires est à envoyer, en plus du format pdf, au **format excel.**

## **Article 7 : examen des candidatures et des offres**

---

Avant de procéder à l'analyse des candidatures, si le pouvoir adjudicateur constate que les pièces visées à l'article 5 sont manquantes ou incomplètes, celui-ci peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 24 heures maximum, par fax ou par mail suivi d'un envoi postal ou d'un dépôt dans le délai indiqué par le pouvoir adjudicateur. Les candidatures dont les capacités professionnelles, techniques et financières sont jugées insuffisantes sont irrecevables les candidatures.

L'analyse de l'offre sera faite pour déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse à partir des critères d'attribution pondérés suivants :

Critère	Pondération	Commentaire
Qualité des produits	40	Elle sera appréciée par : - les fiches techniques
Critère logistique	10	Il sera apprécié en fonction du dossier service client - en fonction de sa capacité à faire face au demande de « dépannage » de l'établissement - la maîtrise du candidat sur sa chaîne de livraison
Prix des prestations	50	Il sera apprécié en fonction du bordereau des prix unitaires

Une note de 0 à 10 est affectée à chaque critère. L'addition des 3 notes permet de classer les entreprises par ordre décroissant. L'offre économiquement la plus avantageuse est celle qui aura obtenu le nombre de points le plus élevé. Le marché sera notifié au titulaire au plus tard le 25 février 2023. Un avis d'attribution sera rendu public par publication sur le site AJI.

## **Article 8 : modification en cours de marché**

---

Le titulaire du marché est tenu de notifier immédiatement à la personne responsable du marché, les modifications survenant au cours de l'exécution du marché qui se rapportent :

- aux personnes ayant le pouvoir d'engager l'entreprise
- à la forme de l'entreprise
- à la raison sociale de l'entreprise ou à sa dénomination
- à l'adresse du siège de l'entreprise
- et généralement, toutes les modifications importantes survenues dans le fonctionnement de l'entreprise

## **Article 9 : conditions d'exécution des prestations**

---

### **9.1 Dispositions générales**

Les prestations devront être conformes aux stipulations du marché (les normes et spécifications techniques applicables étant celles en vigueur à la date de signature du marché). Le marché s'exécute au moyen de bons de commande. Chaque bon de commande précisera :

- le nom ou la raison sociale du titulaire
- la date et le numéro du bon de commande
- les dates et les plages horaires de livraison.
- le lieu de livraison
- les quantités exactes et la désignation des produits commandés

### **9.2 Conditions de livraison**

Les livraisons sont effectuées en respect du bon de commande. Le responsable des commandes passera les commandes par fax, par téléphone ou par e-mail, au plus tard, 48h avant la date de livraison. Chaque livraison sera accompagnée d'un bon de livraison.

Ce document mentionnera :

- le nom du fournisseur
- la date de livraison
- la nature de la livraison (produit - qualité) - les quantités livrées
- les poids nets livrés
- les prix unitaires, d'une part hors TVA et d'autre part TTC.

Toutes les livraisons s'entendent franco de port et d'emballages suivant les indications données lors de la commande. Le retrait des palettes reste à la charge du fournisseur.

Les jours et heures de livraison sont déterminés comme suit :

- du lundi au vendredi de 6 h 00 à 14 h 30, hors jours fériés et périodes de fermeture du lycée

## **Article 10 : facturation et règlement**

---

### **10.1 Facturation**

Les Mentions minimales obligatoires sur la facture sont :

- identification précise du fournisseur : nom de l'entreprise, adresse, IBAN/BIC, n° de TVA intracommunautaire, n° de Siret
- identification précise du point de livraison
- identification précise du point de facturation
- définition du produit : code- dénomination, libellé, prix unitaire, quantité, totalisation, taux de TVA, montant HT et TTC

Les prestations effectuées feront l'objet de facturation après service fait. Les factures sont à déposer sur Chorus Pro. L'engagement juridique (correspondant au numéro du bon de commande) est à renseigner obligatoirement.

### **10.2 Mode et délais de règlement**

Le délai global de paiement est fixé à 30 jours à compter **de la date de réception des factures sur CHORUS**. Le règlement s'effectuera par virement sur le compte du titulaire. Les prestations, objet du présent marché, seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de comptabilité publique.

## **Article 11 : Résiliation du marché**

---

L'acheteur public peut résilier le marché dans les conditions prévues aux articles L2195-1 à L2195-6 du code de la commande publique, notamment en cas de faute du cocontractant (cf. articles L2195-3 et L2195-4 du CCP).

Les articles 29 à 36 du CCAG fournitures courantes et services concernant la résiliation demeurent applicables au présent marché.

## **Article 12 : Assurance souscrite par le titulaire du marché**

---

Le titulaire du marché devra justifier d'un contrat d'assurance en cours de validité garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'il encourt pour les dommages corporels et matériels dont il serait responsable. Il devra produire une attestation d'assurance lors de la réponse à cette consultation.

## **Article 13 : Renseignements complémentaires**

---

Pour tous renseignements complémentaires sur le lot, veuillez contacter :

M. BENET Grégory, 06.07.65.02.40

Fait à Epernay, le 16/01/23

**LYCÉE POLYVALENT  
STÉPHANE HESSEL**  
B.P. 506  
51331 EPERNAY CEDEX  
Tél. : 03 26 55 26 94

Le Proviseur  
**O. LELOUX**

